

Louez nos produits pendant des mois et profitez des services associés tels que l'assurance dommages et maintenance

**Contrat de location par abonnement - Conditions générales - V15.07.2025**

L'attention du locataire est notamment attirée sur les dispositions suivantes :

- Durée minimale de location de trois (3) mois (article 4) ;
- Autorisation de Decathlon Suisse de facturer, dans certains cas énumérés ci-après, des frais en cas de détérioration, de destruction, de vol ou de perte du produit via la carte de crédit enregistrée (articles 5 et 13).

### 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de location s'appliquent entre Decathlon Sports Switzerland SA, dont le siège social est situé Route du Meyrin 171, 1214 Vernier (ci-après "Decathlon Suisse", "nous") en tant que loueur du produit et vous (ci-après "locataire", "vous") en tant que locataire du produit. Les présentes CGL s'appliquent exclusivement à la location dans le cadre d'un abonnement (ci-après "location par abonnement"). La location par abonnement s'applique au produit loué à long terme par Decathlon Suisse. La location par abonnement est une alternative à l'achat du produit et ne prend fin qu'avec la résiliation du contrat de location.

### 2. Conditions d'utilisation de la location par abonnement

Pour pouvoir utiliser la location par abonnement, le locataire doit disposer d'un compte membre Decathlon. Il est également nécessaire d'enregistrer auprès de Decathlon Suisse une carte de crédit en cours de validité pendant la durée de location (uniquement Visa ou Mastercard d'un prestataire suisse, au nom du locataire), ainsi que la copie d'une pièce d'identité du locataire (passeport, carte d'identité). La location par abonnement n'est disponible que pour les personnes physiques majeures.

Le locataire a également besoin d'un smartphone sur lequel un lien peut être envoyé par SMS.

### 3. Acceptation de l'offre de location par abonnement

Le locataire peut accepter l'offre de location directement dans un magasin Decathlon Suisse. Pour certains produits, le locataire peut également réserver le produit à l'avance en ligne.

#### a. En magasin

Le produit de location (ci-après le "produit"), les frais de location convenus (ci-après les "frais de location") et d'autres informations sur la location par abonnement peuvent être consultés via le lien envoyé par SMS. Ce lien permet au locataire d'enregistrer sa carte de crédit personnelle (Visa ou Mastercard d'un établissement domicilié en Suisse), sur laquelle les frais de location seront débités.

Le contrat de location est conclu dès que le locataire a valablement enregistré sa carte de crédit et accepté les présentes CGV via le lien qui lui a été envoyé par SMS.

b. En ligne

Si le locataire réserve le produit en ligne à l'avance, le contrat de location est conclu dès que le locataire a enregistré sa carte de crédit personnelle (Visa ou Mastercard d'un établissement domicilié en Suisse) par laquelle les frais de location sont débités et qu'il accepte les présentes CGV.

Le locataire doit retirer le produit réservé en ligne dans un délai de sept (7) jours au magasin Decathlon Suisse sélectionné. Si aucun retrait n'a lieu dans ce délai, le locataire est en retard et Decathlon Suisse résilie immédiatement le contrat de location.

#### 4. Durée de la location par abonnement et résiliation ordinaire

La location par abonnement dure au minimum trois (3) intervalles mensuels complets. Un intervalle d'un mois commence le jour du mois où le contrat de location a été conclu et se termine le même jour calendrier du mois suivant (par ex. du 20 avril au 20 mai).

Toute résiliation ordinaire du contrat de location par abonnement ne peut prendre effet qu'à compter de l'expiration de cette durée minimum de trois (3) intervalles mensuels complets.

Une résiliation ordinaire du contrat de location par abonnement par le locataire ne peut se faire que par la restitution du produit avec tous ses composants à Decathlon Suisse. Le produit et tous ses composants doivent être restitués en personne par le locataire dans un magasin Decathlon Suisse. Il n'est pas nécessaire d'annoncer la restitution.

La résiliation ordinaire du contrat de location par Decathlon Suisse se fait par e-mail ou SMS, en respectant un délai de préavis d'au moins trente (30) jours pour la fin d'un intervalle mensuel. Le produit doit être restitué par le locataire au plus tard à la fin de l'intervalle mensuel.

Si la fin d'un intervalle mensuel tombe un dimanche ou un jour férié reconnu par le canton, le produit peut être restitué le jour ouvrable suivant sans qu'un loyer mensuel supplémentaire ne soit dû.

Le produit et ses composants doivent être restitués par le locataire en bon état de propreté. A défaut, des frais de nettoyage d'un montant de CHF 15.00 seront facturés au locataire et prélevés sur la carte de crédit enregistrée.

## 5. Échéance des frais de location et décompte

Les frais de location sont dus le premier jour de chaque intervalle mensuel et prélevés sur la carte de crédit enregistrée, sans qu'une autorisation particulière du locataire ne soit nécessaire. Decathlon Suisse se réserve le droit de procéder à un prélèvement à une autre date.

Pour chaque intervalle de mois commencé, le loyer mensuel complet doit être payé.

Decathlon Suisse est en outre autorisé à prélever sur la carte de crédit enregistrée les frais de maintenance et de réparation visés à l'article 12 des présentes CGL.

Les décomptes sont envoyés au locataire exclusivement sous forme numérique via son compte membre Decathlon.

Si les frais de location ne peuvent pas être prélevés à l'échéance, le locataire est en retard de paiement. Dans ce cas, des intérêts de retard correspondant à deux (2) fois le taux d'intérêt légal seront facturés au locataire. Tous les autres droits de Decathlon Suisse sont réservés.

## 6. État et remise du produit

Le locataire reconnaît que le produit est un bien loué d'occasion. En acceptant les présentes CGL, le locataire reconnaît qu'il a contrôlé le produit et qu'il n'y a pas de dommages qui limitent l'utilisation du produit.

En outre, le locataire confirme que, lors de la remise du produit, il a été informé par Decathlon Suisse sur le fonctionnement et les instructions d'utilisation sûres du produit.

## 7. Utilisation du produit

Le locataire doit utiliser le produit pendant toute la durée de la location avec le plus grand soin et conformément aux instructions d'utilisation fournies. En outre, le locataire doit protéger le produit contre les intempéries et le vol. Le locataire n'est pas autorisé à procéder à des modifications visuelles ou techniques du produit.

Le locataire n'est pas autorisé à faire utiliser le produit par des tiers. Font exception à cette règle l'utilisation de vélos d'enfants par les propres enfants du locataire ou l'utilisation occasionnelle d'appareils de fitness par les personnes résidant au sein du foyer du locataire.

## 8. Résiliation sans préavis

En cas de manquement du locataire qui rend la poursuite du contrat de location par abonnement inacceptable, Decathlon Suisse a le droit de résilier le contrat de location par abonnement sans préavis.

Decathlon Suisse peut résilier le contrat de location sans préavis, notamment dans les cas suivants :

- vous endommagez le produit intentionnellement ou par négligence grave ;
- vous faites de fausses déclarations concernant votre identité ; ou
- les frais de location ne peuvent pas être prélevés de manière répétée sur la carte de crédit que vous avez enregistrée, ou pendant une période ininterrompue de quarante-cinq (45) jours.

En cas de résiliation sans préavis, le produit doit être restitué dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception de la résiliation par le locataire.

## 9. Restitution tardive du produit

En cas de restitution tardive du produit dans le cas d'une résiliation ordinaire, ou sans préavis par Decathlon Suisse, la totalité du loyer mensuel est due pour chaque intervalle de mois commencé, plus une pénalité contractuelle de CHF 50.00 par mois. Decathlon Suisse est en droit de prélever la pénalité contractuelle sur la carte de crédit enregistrée. Dans la mesure où le locataire a un retard de plus de soixante (60) jours dans la restitution du produit, Decathlon Suisse peut renoncer à la reprise du produit et réclamer la valeur à neuf du produit au locataire. La valeur à neuf du produit correspond au dernier prix affiché dans le magasin Decathlon Suisse auprès duquel le produit a été loué. Decathlon Suisse se réserve le droit de rendre le locataire responsable des autres dommages subis en raison du retard de restitution.

## 10. Service de maintenance du produit

Un forfait de maintenance est inclus dans les frais de location. Pour bénéficier d'un service de maintenance, le locataire doit apporter le produit dans un magasin Decathlon Suisse.

Pour les vélos, le forfait de maintenance comprend des services tels que le remplacement des pneus, du dérailleur, des chaînes, des câbles et des patins de frein, du pédalier, de la cassette, des jantes, l'adaptation du dérailleur et des freins ainsi que l'huilage des composants.

Si le produit reste dans un magasin Decathlon Suisse pendant une période prolongée pour l'exécution de services de maintenance, le locataire n'a droit à aucune indemnisation.

## 11. Service de réparation du produit

En cas de détérioration du produit due à un événement soudain et imprévisible dont le locataire ne serait pas responsable, Decathlon Suisse prend en charge les frais de réparation et de pièces de rechange. Pour bénéficier d'un service de réparation, le locataire doit apporter le produit dans un magasin Decathlon Suisse. En cas de dommages importants, Decathlon Suisse a le droit de refuser une réparation et de proposer au locataire un produit de remplacement.

Si le produit reste dans un magasin Decathlon Suisse pendant une période prolongée pour l'exécution de services de réparation, le client n'a droit à aucune indemnisation.

## 12. Services de maintenance et réparation exclus

Sont notamment exclus des services de maintenance et de réparation du produit visés respectivement aux articles 10 et 11 des CGL :

- les dommages causés intentionnellement ou par négligence grave du locataire ; - les dommages résultant d'une modification du produit qui n'a pas été effectuée dans un atelier Decathlon ;
- les dommages dus au non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien du fabricant.

Les frais de maintenance et de réparation des dommages correspondants sont à la charge du locataire en sus des frais de location.

Decathlon Suisse se réserve toujours le droit de refuser la réparation de dommages purement esthétiques, par exemple sur la peinture des vélos.

## 13. Destruction, vol ou perte du produit

La destruction, le vol ou la perte du produit doivent être immédiatement signalés à Decathlon Suisse.

Avec la déclaration concernant la destruction, le vol ou la perte du produit, le contrat de location est considéré comme résilié. Outre les frais de location, le locataire doit également régler la valeur à neuf du produit. La valeur à neuf du produit correspond au dernier prix affiché dans le magasin Decathlon Suisse auprès duquel le produit a été loué. La demande d'indemnisation de la valeur à neuf est exigible dans un délai de trente (30) jours à compter de l'annonce de la destruction ou de la perte du produit.

Decathlon Suisse est en droit de prélever le prix du produit en cas de perte, vol ou de destruction via la carte de crédit enregistrée.

Si le locataire peut prouver que la destruction du produit a eu lieu sans aucune faute de sa part, elle n'est pas responsable du dommage.

#### 14. Cession de créances impayées

Decathlon Suisse a le droit de céder des créances échues impayées à des tiers. Dans la mesure où Decathlon Suisse cède des créances ouvertes pour cause de retard de paiement à une société de recouvrement, le locataire doit verser une indemnité supplémentaire de CHF 100.00. La cession de créance est communiquée au locataire par lettre ou par e-mail. En cas de cession de créance communiquée au locataire, le locataire ne peut plus payer les créances ouvertes à Decathlon Suisse pour se libérer de sa dette et doit s'en acquitter directement auprès de la société de recouvrement.

#### 15. Responsabilité

La responsabilité de Decathlon Suisse pour les dommages subis par le locataire en relation avec le produit est exclue dans la mesure où la loi le permet.

Le locataire confirme qu'il dispose, pendant la durée de la location, d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels et matériels causés aux tiers.

L'attention du locataire est attirée sur le fait que le produit n'est pas assuré par Decathlon contre le vol, la détérioration et la perte.

#### 16. Modification des données enregistrées

Le locataire s'engage à signaler toute modification des données déposées, notamment de la carte de crédit enregistrée, via son compte sur le site [location.decathlon.com](http://location.decathlon.com) ou via son compte membre Decathlon.

#### 17. Autres dispositions

Le locataire n'est pas autorisé à utiliser le produit à des fins commerciales. En cas de location de vélos, il est notamment interdit au locataire d'utiliser le vélo pour effectuer des livraisons.

#### 18. Données personnelles

Dans le cadre de l'abonnement, nous traitons également vos données personnelles pour prévenir toutes activités illégales, y compris celles liées au vol d'identité et à la fraude. Afin

de prévenir lesdites activités illégales, nous pouvons, par exemple, vérifier l'authenticité des informations fournies ou détecter automatiquement les comportements suspects.

Le traitement des données personnelles peut inclure la collecte et la comparaison de vos données personnelles. Nous pouvons traiter des données personnelles sur les documents d'identification et des informations sur les relations contractuelles antérieures entre vous et nous, notamment :

- Nom et adresse

- Date de naissance
- Coordonnées (adresse e-mail, numéro de téléphone)
- Documents d'identité
- Historique d'achat, de compte et de location Decathlon.

En nous fournissant ces informations, vous consentez à la collecte, au traitement et au stockage de ces informations par Decathlon ou ce partenaire tiers :

- Adyen (prestataire de paiement)
- Trustfull (détection de fraude).

Vos données seront conservées pendant toute la durée du contrat de location et pendant treize mois après sa résiliation. Si une activité illégale est suspectée, vos données personnelles peuvent être conservées jusqu'à deux ans à compter de la date à laquelle nous avons pris connaissance de l'activité.

Pour le reste, les règles de protection des données de Decathlon Suisse s'appliquent.

## 19. Droit applicable

Les présentes CGL sont soumises au droit suisse, à l'exclusion de toute norme renvoyant à un droit étranger.

Louez nos produits en courte durée pour découvrir un sport, tester des produits ou pour plus de confort

## **Location de produits - Conditions générales v. 12.9.24**

### **1. Champ d'application**

Les présentes conditions générales s'appliquent entre Decathlon Sports Switzerland SA, sise à Route du Meyrin 171, 1214 Vernier (ci-après "Decathlon Suisse"), en tant que loueur des produits, et la personne soussignée (ci-après "vous"), en tant que locataire des produits.

### **2. Produit loué, frais de location et durée**

Le ou les produits loués (ci-après le "Produit"), les frais de location convenus (ci-après le "Frais de location") et la durée de la location (ci-après la "Durée de la location") sont indiqués sur la quittance jointe.

Pour la location de Produits, vous devez disposer d'un compte Decathlon.

### **3. Retour des Produits**

#### **3.1. Retour de Produits (Produits de saison d'hiver exclus)**

Un Produit loué doit être restitué par vos soins le jour convenu dans le magasin Decathlon où vous avez emprunté le Produit et avant la fermeture du magasin. A défaut, des Frais de location supplémentaires d'un jour seront facturés.

En cas de retard supplémentaire dans la restitution des Produits, des jours de location supplémentaires seront facturés aux Frais normaux de location du Produit concerné, majoré d'un supplément de 30 %. Sous réserve de l'art. 3.2 pour les Produits de la saison d'hiver.

#### **3.2. Retour des Produits de la saison d'hiver**

Les Produits de saison d'hiver sont des produits que vous louez pour toute la saison d'hiver, comme les skis, les snowboards, les chaussures de ski, les bâtons de ski et les casques. Les Produits de saison d'hiver doivent être retournés au plus tard le 30 avril suivant. En cas de restitution tardive des Produits de la saison d'hiver, un montant de CHF 10.00 par semaine de retard et par Produit sera facturé.

#### **3.3. Retards excessifs dans les retours**

Si le retard pour le retour d'un Produit est supérieur à trois semaines, Decathlon Suisse a le droit de déclarer le Produit comme perdu et de procéder selon l'article 7.

### **4. Remboursement des Frais de location**

Un remboursement (partiel) des Frais de location est possible uniquement si vous n'êtes pas en mesure de pratiquer une activité physique pour des raisons médicales. Un remboursement (partiel) des Frais de location est conditionné à la restitution des Produits et la présentation d'un certificat médical. Le montant du remboursement est basé sur des jours de location complets et prépayés, après le retour des Produits. Passé un délai de 21 jours après le début de la location, aucun remboursement ne sera accepté.

## **5. Adaptation des skis**

Si vous louez du matériel de ski, vous confirmez par la présente que les fixations de ski ont été adaptées à vos chaussures de ski et à vos mensurations corporelles.

## **6. Produits endommagés**

Vous êtes tenu(e) d'utiliser le Produit avec tout le soin requis. Decathlon Suisse couvre tous les dommages causés *involontairement* au Produit. Si vous endommagez des Produits intentionnellement ou par négligence grave, vous devez rembourser intégralement la valeur du Produit (respectivement le prix de vente de Decathlon Suisse) à Decathlon Suisse.

## **7. Perte de Produit**

En cas de perte d'un Produit, vous êtes tenu d'indemniser Decathlon Suisse à hauteur du prix de vente du Produit indiqué dans les magasins Decathlon Suisse. Les pertes de Produits doivent être signalées par écrit à Decathlon Suisse dans les plus brefs délais.

## **8. Suppléments**

Pour les Produits sales ou dont le code-barres a été perdu, un forfait supplémentaire de CHF 15.00 sera facturé.

## **9. Responsabilité**

En signant les présentes conditions générales, vous confirmez que vous êtes conscient(e) des risques potentiels liés à l'utilisation des Produits ou des articles de sport. Vous confirmez en outre que vous, ou les personnes qui utilisent les Produits, disposez d'une couverture d'assurance appropriée (notamment assurance responsabilité civile et assurance accidents) contre tous les risques liés à l'utilisation du Produit. La responsabilité de Decathlon Suisse pour tous les dommages en lien avec les Produits est exclue, dans la mesure où la loi le permet.

## **10. Divers**

Les présentes conditions générales et les éventuels litiges entre vous et Decathlon Suisse concernant le Produit loué sont soumis au droit suisse, à l'exclusion de toute norme renvoyant à un droit étranger.

En cas de créances impayées, par exemple en rapport avec des Produits perdus ou restitués avec retard, Decathlon Suisse se réserve le droit de céder des créances à des tiers, notamment à des bureaux de recouvrement. En cas de cession d'une créance à un bureau de recouvrement, Decathlon est en droit de vous facturer des frais de traitement supplémentaires de CHF 200.

Si une ou plusieurs des dispositions ci-dessus sont ou deviennent caduques, les autres dispositions n'en sont pas affectées. Pour être valables, les modifications ou compléments apportés aux présentes conditions générales doivent revêtir la forme écrite.